



## Avenir Hospitalier et la CPH appellent à une refonte du décompte du temps de travail des praticiens à l'hôpital

Les intersyndicales de praticiens hospitaliers Avenir Hospitalier et CPH prennent acte de la décision de la Ministre de la santé de généraliser le principe de décompte horaire du temps de travail dans toutes les structures d'urgence des hôpitaux publics, mesure qui n'est que justice pour ces praticiens à forte contrainte de travail en raison de la prédominance d'activités en travail posté et en permanence des soins.

Toutefois, ces mesures ne peuvent suffire à restaurer l'attractivité des carrières médicales hospitalières. Au-delà des seuls urgentistes, ce sont toutes les disciplines médicales, pharmaceutiques et odontologiques qui, soumises à la pression des impératifs budgétaires et au recours croissant de nos concitoyens aux structures publiques de soins, sont en situation d'horaires à rallonge et de dépassement de la durée légale du temps de travail définie par les textes européens.

C'est pourquoi Avenir Hospitalier et la CPH exigent que l'ensemble des professionnels médicaux hospitaliers puisse bénéficier selon leur choix du décompte horaire de leur temps de travail, sur une base déclarative. Le temps de travail légal de chaque praticien doit être fixé compte tenu des 19 jours de RTT à 39 heures par semaine, avec un maximum de 48 heures, la période entre 39 et 48 heures correspondant à des heures supplémentaires. Au-delà de 48 heures, il ne peut s'agir que de temps additionnel, contractualisé sur la base du volontariat.

De même, afin de faciliter l'organisation du fonctionnement des services, Avenir Hospitalier et la CPH demandent que le découpage des journées de travail soit comptabilisé non plus en 4 demi-journées mais 5 plages horaires. Cette mesure faciliterait grandement la réalisation des obligations de service et la permanence des soins dans le cadre de restructurations à base territoriale, et permettrait le respect du repos quotidien des professionnels après le travail de nuit.

Nous rappelons que la Ministre de la santé a souhaité mettre en œuvre tous les moyens nécessaires tant pour améliorer l'attractivité de l'exercice médical au sein de l'hôpital public que pour garantir à tous les patients une prise en charge de qualité et en toute sécurité. Il est urgent de mettre en pratique ces bonnes intentions faute de quoi, de nouveaux mouvements sociaux interviendront avant la fin du mois prochain.

Nicole Smolski, présidente Avenir Hospitalier  
Jacques Trévidic, président CPH